

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS (1° et 3° GROUPE)

**CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE TRANSMISE A M LE MAIRE à l'adresse suivante :** (1 mois avant l'ouverture envisagée).

MAIRIE LE BOULOU - Avenue Léon Jean Grégory - 66160 LE BOULOU - Tél. 04.68.87.51.00

Adresse électronique : [associations@mairie-leboulou.fr](mailto:associations@mairie-leboulou.fr)

### NOM - LIEU – HORAIRES DE LA MANIFESTATION :

Nom de la manifestation :

Objet de la manifestation :

Lieu :

Date(s) :  de  à

Jauge estimée :  personnes Catégorie :  groupe

Toutes les infos : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F24345>

### ORGANISATEUR : Nom Association :

Je soussigné(e)

Fonction :  Tél :  E-mail :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons dans les conditions décrites ci-dessus.

Nombre de buvettes déjà autorisées sur l'année en cours :

A , le

Signature :

## ARRETE DU MAIRE

**Réservé aux services de la commune**

Je soussigné François COMES, maire du Boulou

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête Mr

Est autorisé (e) à ouvrir un débit de boissons de  catégorie

A

Du  à  au  à

A l'occasion de

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait au Boulou, le

*Le Maire*